

Décision

Générale

colonial

Décision n° 50-322-1923 Divers

n° 50-322-1923

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 septembre 1923

Numéro JO

n° 322 du 30/09/1923

Date du numéro

30 septembre 1923

TEXTE INTÉGRAL

la somme de 2.05 frs 44, représentant son avoir (capital et intérêts à la Caisse locale d'assistance, à la date du 30 juin 1923, sera remboursée à M. Vigier, Joseph, l'ex-inspecteur de Police à Djibouti